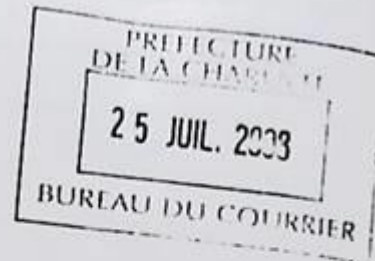


**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Nombre de conseillers  
En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10

L'an deux mille huit, le vendredi vingt-sept juin, le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.

Date de convocation: jeudi 19 juin 2008.

Présents : R BORDERON – J.GROUSSIN-DESNOUAILLES – A. JOSEPH – A. FERRET – R.BONHOMME – Y.BERGER- B. TRALBOUX - F. ALLARY - B. BOURREAU - G. JOSEPH  
Présent : Katherine Douglas, ressortissant d'un autre état membre de l'union européenne,

Mademoiselle Brigitte Traloux a été élue secrétaire de séance.

**Objet : Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants  
en vue de l'élection des sénateurs**

Le conseil municipal s'est réuni en la mairie de Combiers, le vendredi 27 juin 2008 à 18 heures 30,

**Vu le décret n°2008-494** du 26 mai 2008 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu la circulaire NOR INT/A/08/00113/C** du 2 juin 2008 du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités locales relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs;

**Vu l'arrêté préfectoral** du 11 juin 2008 fixant le mode de désignation ainsi que le nombre de délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants appelés à procéder à l'élection des sénateurs

**1- Composition du bureau électoral**

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin, il s'agit de Messieurs Bernard Bourreau et Roland Bonhomme, et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur Alain Ferret et Mademoiselle Brigitte Traloux,

La présidence du bureau est assuré par ses soins.

**2-Election du délégué**

**La candidature de Monsieur Raymond Borderon est enregistrée.**

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

a obtenu :

- **Monsieur Raymond Borderon : 10 voix**

**Monsieur Raymond Borderon** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de *délégué* pour les élections sénatoriales.

3-Election des suppléants

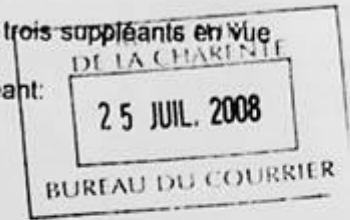
La candidature de M. Alain Joseph est enregistrée .

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des **trois suppléants en vue** des élections sénatoriales.

Après enregistrement de la candidature , il est procédé au vote du suppléant:

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6
- a obtenu :
- **Monsieur Alain Joseph : 10 voix**



**Monsieur Alain Joseph** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de *suppléant* pour les élections sénatoriales.

La candidature de Madame Jeanine Groussin est enregistrée.

Après enregistrement de la candidature , il est procédé au vote du suppléant .

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6
- ont obtenu :
- **Madame Jeanine Groussin : 10 voix**

**Madame Jeanine Groussin** ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de *suppléant* pour les élections sénatoriales.

La candidature de M. Francis Allary est enregistrée.

Après enregistrement de la candidature , il est procédé au vote du suppléant:

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6
- a obtenu :
- **Monsieur Francis Allary 10 voix**

**Monsieur Francis Allary** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de *suppléant* pour les élections sénatoriales.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 27 juin 2008

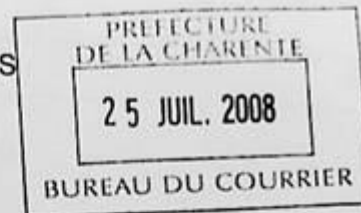
Pour copie conforme : en Mairie le 27 juin 2008

Le Maire,

Raymond Borderon



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



Nombre de conseillers  
En exercice : 11  
Présents : 11  
Votants : 11

L'an deux mille huit, le vendredi vingt-sept juin, le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.

Date de convocation: jeudi 19 juin 2008.

Présents : R BORDERON – J.GROSSIN-DESNOUAILLES – A. JOSEPH – A. FERRET  
R.BONHOMME – Y.BERGER- B. TRALBOUX - F. ALLARY - B. BOURREAU - G. JOSEPH- K.  
DOUGLAS,  
Mademoiselle Brigitte Tralboux a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Fixation du nombre des membres du Conseil d'administration  
du Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que leur nombre ne peut être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents , le conseil municipal :

- décide de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 27 juin 2008

Pour copie conforme : en Mairie le 27 juin 2008

Le Maire,

Raymond Borderon

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

PREFECTURE  
DE LA CHARENTE

25 JUIL. 2008

Nombre de conseillers  
En exercice : 11  
Présents : 11  
Votants : 11

L'an deux mille huit, le vendredi vingt-sept juin, le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.

Date de convocation: jeudi 19 juin 2008.

Présents : R BORDERON – J.GROSSIN-DESNOUAILLES – A. JOSEPH – A. FERRET  
R.BONHOMME – Y.BERGER- B. TRALBOUX - F. ALLARY - B. BOURREAU - G. JOSEPH- K.  
DOUGLAS,  
Mademoiselle Brigitte Tralboux a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Election des représentants du conseil au conseil d'administration  
du Centre Communal d'Action Sociale

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit,  
La délibération du conseil municipal en date du 27 juin 2008 a décidé de fixer à 8, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants:

- Madame Groussin Jeanine
- Mademoiselle Tralboux Brigitte
- Madame Berger Yvette
- Monsieur Bonhomme Roland

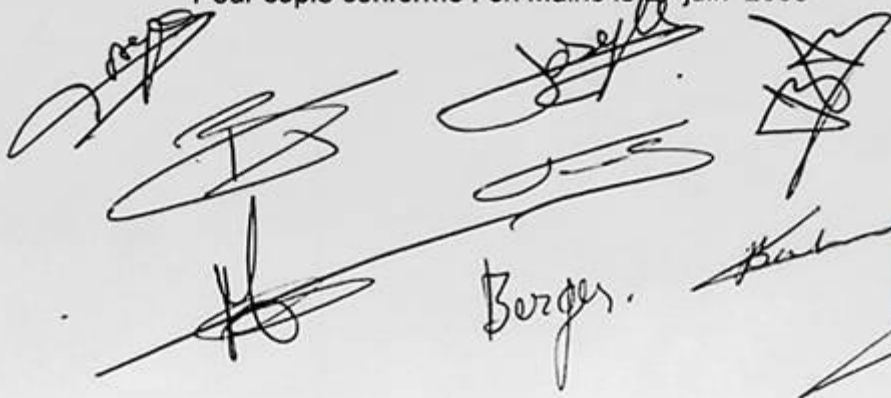

ont été proclamés membres du conseil d'administration,

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus

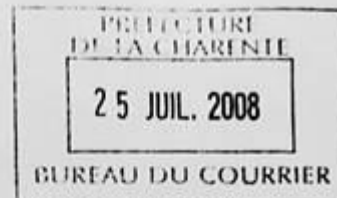
Au registre sont les signatures

Affiché le 27 juin 2008

Pour copie conforme : en Mairie le 27 juin 2008


  
Le Maire,  
Raymond Borderon
 

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Nombre de conseillers  
En exercice : 11  
Présents : 11  
Votants : 11

L'an deux mille huit, le vendredi vingt-sept juin, le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.

Date de convocation: jeudi 19 juin 2008.

Présents: R BORDERON – J.GROUSSIN-DESNOUAILLES – A. JOSEPH – A. FERRET  
R.BONHOMME – Y.BERGER- B. TRALBOUX - F. ALLARY - B. BOURREAU - G. JOSEPH-  
K. DOUGLAS,  
Mademoiselle Brigitte Traloux a été élue secrétaire de séance.

**Objet : Décision modificative d'augmentation de budget  
Acquisition du chemin « Les Bernouillies » par la commune de Combiers**

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 17 décembre 2007, la commune de Combiers a acquis pour l'euro symbolique le chemin reliant « les Bernouillies » à la commune de Graulges, cadastré sous les numéros 326 et 328 de la section B, d'une contenance de 10 a 15 ca.

Afin de comptabiliser cette acquisition à l'euro symbolique, il est nécessaire de prendre une décision modificative d'augmentation de budget de la manière suivante:

SECTION	IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
DEPENSE INVESTISSEMENT	2151-041	Réseaux de voiries	+100,00
RECETTE D'INVESTISSEMENT	1328-041	Autres subventions d'équipement non transférables	+100,00

Consécutivement, il faudra constater des opérations d'ordre par :

- l'émission d'un mandat à l'article 2151 pour 100,00 euros
- l'émission d'un titre à l'article 1328 pour 100,00 euros

correspondant à la valeur du bien estimé par le vendeur comme stipulé dans l'acte notarié.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- ✓ accepte la décision modificative d'augmentation de budget présentée ci-dessus ainsi que les opérations d'ordre à comptabiliser.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 27 juin 2008

Pour copie conforme : en Mairie le 27 juin 2008

Le Maire,

Raymond Borderon

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Nombre de conseillers  
En exercice : 11  
Présents : 11  
Votants : 11

L'an deux mille huit, le vendredi vingt-sept juin, le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.

Date de convocation: jeudi 19 juin 2008.

Présents: R BORDERON – J.GROSSIN-DESNOUAILLES – A. JOSEPH – A. FERRET  
R.BONHOMME – Y.BERGER- B. TRALBOUX - F. ALLARY - B. BOURREAU - G. JOSEPH-  
K. DOUGLAS,  
Mademoiselle Brigitte Traloux a été élue secrétaire de séance.

**Objet** : Location de la salle polyvalente : nouveaux tarifs à compter du 1er juillet 2008

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de réactualiser les prix de la location de la salle polyvalente, la dernière délibération datant du 24 novembre 1999.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de fixer les nouveaux tarifs à compter du 1er juillet 2008, pour la location de la salle polyvalente:

	LOCATION 24 HEURES	CHAUFFAGE 24H	LOCATION 48 HEURES	CHAUFFAGE 48 H
<i>Habitants de Combiers</i>	47 euros	31 euros	63 euros	47 euros
<i>Habitants hors commune</i>	94 euros	31 euros	140 euros	47 euros
<i>Utilisations diverses demi-journée</i>	23 euros	Chauffage	16 euros	
<i>Associations de Combiers</i>	location gratuite à l'exception du chauffage			

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 27 juin 2008

Pour copie conforme : en Mairie le 27 juin 2008

Le Maire,

Raymond Borderon